

# Saint-Agathon

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Août 2016

NUMERO

69



FESTIVAL  
PAS SAGES



LES BÉBÉS  
2015



COURSE  
CYCLISTE





Taolenn

# Sommaire

- 03. Le mot du maire
- 04. Commission urbanisme et voirie
- 07. Commission Finances
- 08. Commission affaires scolaires
- 11. Commission CCAS
- 12. Circuit Randonnée
- 14. Conseiller communautaire
- 15. Schéma de la coopération
- 16. Commission cultures
- 18. Associations
- 21. Vie de la commune
- 23. Vie culturelle
- 24. Le zéro Phyto

## NUMÉROS utiles

### ■ Pharmacien

Sébastien Chéret, Tél. : 02 96 44 98 78  
Un service de pharmacie de garde est organisé à partir de 19h30, le soir.  
Les dimanches et jours fériés s'adresser à la gendarmerie de Guingamp

### ■ Infirmières

Claudine Guéguen, Tél. : 02 96 44 98 56  
Magalie Moisan, Tél. : 06 76 66 52 36  
Goasdoué Solène, Tél. : 06 76 66 52 36

### ■ Médecin

Dr. Denis Savidan, Tél. : 02 96 44 70 45

### ■ Kiné

Audrey Fore, Tél. : 02 96 43 50 16

Dépot légal : Février 2016  
Ce bulletin a été réalisé par la commission communication de Saint-Agathon.

Responsable : Nicolas Turbot

Membres : Pierre Normant, Patricia Beurel, Alain Castrec, Josiane Perrot.

Photos : Mairie

Mise en page et impression : roüdennggrafiks GUINGAMP 02 96 119 700

## OUVERTURE de la mairie au public

Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
le samedi de 9h à 12h (sauf juillet et août)

Tél. : 02 96 44 95 91

Fax : 02 96 44 98 68

E-mail : mairiesaintagathon@wanadoo.fr

Site : [www.ville-saintagathon.fr](http://www.ville-saintagathon.fr)

## BIBLIOTHÈQUE municipale

Tél : 02 96 44 72 53

Horaires d'ouverture :

Mardi : 15h30 - 19h

Mercredi : 15h - 19h

Vendredi : 15h30 - 19h

Samedi : 9h - 12h

14h - 17h

## LA POSTE communale

Agence postale

Ouverture

Du lundi au samedi de 9h à 12h.

## PERMANENCE des élus

■ **Lucien Mercier**, Maire,  
du lundi au vendredi 10h à 12h

■ **Elisabeth PULLANDRE** :  
le mercredi de 9h à 12h

■ **Thierry LE GUENIC**  
le jeudi de 15h à 17h30

■ **Anne-Marie PASQUIET**  
sur rendez-vous le lundi

■ **Lionel BIHANNIC**  
le vendredi de 10h à 12h

■ **Alain CASTREC**  
semaine impaire le lundi de 10h à 12h,  
semaine paire le mercredi de 10h à 12h



Ce bulletin est imprimé sur papier recyclé et dans le respect de l'environnement



*L'été est bien là et avec lui l'envie de promenades à la découverte de la nature luxuriante à cette période de l'année.*

*La faune, pour qui sait être discret, se fait surprendre au détour d'un chemin.*

*La flore également dense dans cette vallée est à découvrir pour qui sait prendre le temps d'observer.*

**A** Saint-Agathon, cette année, la commune s'est dotée d'un chemin de randonnée pédestre pérenne de 13 kilomètres. Il sera homologué et validé par le Comité Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées Pédestres des Côtes d'Armor cette année.

La commune et les associations (Marche Nordique, Randonneurs du Frou, Comité d'Animation) ont travaillé sur ce projet en partenariat avec Guingamp Communauté et piloté par le CDRP 22. Ainsi, au printemps, un groupe de travail a parcouru la campagne à l'aide d'un GPS pour identifier un itinéraire susceptible de correspondre aux attentes des randonneurs.

Le groupe de travail s'est attaché à faire du « Circuit du Frou », sur le plan accessibilité, un parcours agrémenté de parties un peu sportives et d'autres plus faciles permettant l'accès à tous. Sur le plan découverte, la vallée du Frou s'ouvre aux randonneurs par la présence de quelques biefs dissimulés le long du cours d'eau qui rappellent la présence, dans le passé, de plusieurs moulins, les fontaines, les parties boisées et vallonnées de la commune. Le tracé de l'ancienne ligne Guingamp-Paimpol a été conservé. Le patrimoine n'est pas oublié ainsi que des passages atypiques récemment ouverts aux randonneurs.

La circulation des piétons sur les voies et chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, ou ceux identifiés, pour les chemins privés, par les

communes et les fédérations de randonneurs agréées, s'effectue librement, dans le respect des lois et règlements de police et des droits des riverains.

Si la majeure partie de ces chemins ruraux se trouve dans le domaine privé de la commune, malgré tout, quelques portions sont propriétés privées. Il convient donc de prendre des conventions avec les propriétaires pour permettre la circulation pérenne des randonneurs à toute période de l'année.

Les lattes directionnelles du « circuit du Frou », financées par Guingamp Communauté dans le cadre de sa compétence Tourisme, balisage jaune, seront posées avant la fin de l'année.

Un grand merci à l'équipe du comité d'animation étoffée de bénévoles de tous horizons, et de son président Hervé BOUTIN qui interviennent régulièrement sur nos chemins, plus particulièrement avant la Rando Frou Nature du mois de juin. Cette année, les Vététistes, les marcheurs et aussi les coureurs à pieds étaient près de 500 à participer à cette animation au profit d'associations caritatives.

Bon été à tous !

→ **Votre Maire,**  
**Lucien MERCIER**

# Modification du plu

En date du 09/12/2016, le Conseil municipal de STA a prescrit la modification du PLU et confié les études à l'Atelier Urbain de Lannion pour une durée de huit mois environ

L'objectif de cette modification est de mettre le plan local d'urbanisme actuel en conformité avec les lois ALUR et LAFF pour ce qui concerne les dispositions relatives au bâti non agricole situé dans les zones agricoles et naturelles. Les modifications apportées auront pour conséquences de supprimer le pastillage dans ces zones et de proposer un règlement encadrant l'évolution des habitations existantes et leurs annexes. Le bâti actuel présentant un intérêt architectural situé à l'intérieur de ces zones et pouvant changer de destination sans compromettre l'activité agricole ou la qualité paysagère sera identifié et la situation des terrains familiaux existant sur la commune sera examinée.

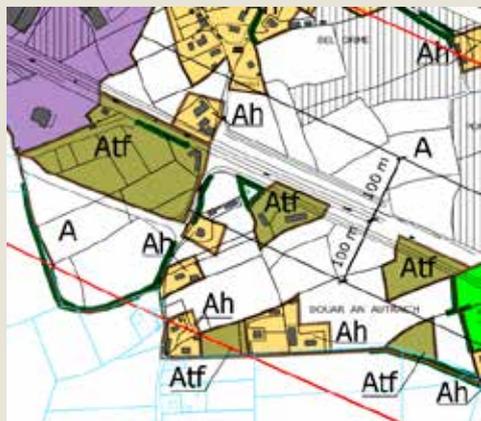
## Le changement de destination en A et N

Article L151-11 Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :

1° Autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages;

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.



## L'extension et annexes des habitations existantes

Article L151-12 Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières et en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments

d'habitation existants peuvent faire l'objet d'extensions ou d'annexes, dès lors que ces extensions ou annexes ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.



Le règlement précise la zone d'implantation et les conditions de hauteur, d'emprise et de densité de ces extensions ou annexes permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone.

Les dispositions du règlement prévues au présent article sont soumises à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

## Les STECAL

Article L151-13 Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Le règlement peut, à titre exceptionnel, délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels peuvent être autorisés :

- 1° Des constructions ;
- 2° Des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage au sens de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- 3° Des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs. Il précise les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des constructions, permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone.

Il fixe les conditions relatives aux raccordements aux réseaux publics, ainsi que les conditions relatives à l'hygiène et à la sécurité auxquelles les constructions, les résidences démontables ou les résidences mobiles doivent satisfaire. Ces secteurs sont délimités après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

## ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES.

Un schéma directeur des eaux pluviales a été réalisé en juin 2012 sur l'ensemble du territoire de Guingamp Communauté au sens des articles L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce schéma a pour objectif de protéger le milieu récepteur, les biens et les personnes situés sur le territoire communautaire.

En respect de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite du schéma directeur, un zonage d'assainissement des eaux pluviales a été réalisé pour chacune des communes concernées. Le zonage de la commune de Saint-Agathon a été finalisé en février 2014.

Les objectifs principaux du schéma directeur sont les suivants

- Parfaire et compléter la connaissance du fonctionnement des réseaux existants,
- Préserver la qualité des eaux superficielles,
- Limiter les débordements et inondations,
- Fixer des objectifs de débits pour les zones à urbanisation future,
- Etablir un programme pluriannuel de travaux.

En application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement, le zonage d'assainissement des eaux pluviales a fait l'objet d'une procédure d'examen au cas par cas (article R122-17 du Code de l'Environnement). Cette demande, réceptionnée le 20 février 2014, a conclu à la nécessité de réaliser une évaluation environnementale du zonage d'assainissement des eaux pluviales par arrêté préfectoral en date du 29 juin 2014.

Les zonages d'assainissement pluvial n'ayant de valeur juridique qu'après la tenue d'une enquête publique, celle-ci se tiendra en même temps que la modification du PLU. A la suite de son approbation, le zonage d'assainissement des eaux pluviales sera opposable aux tiers et intégré dans les documents d'urbanisme.



## SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère...) en application de l'article L. 212-3 du code de l'environnement.

Il est élaboré par un ensemble de 3 collèges regroupant les acteurs locaux (collectivités territoriales, usagers, propriétaires, associations et représentants de l'Etat et de ses établissements publics) réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau en application de l'article L. 212-4 du même code. Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Le SAGE doit répondre aux principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, en tenant compte des adaptations nécessaires au changement climatique, pour satisfaire en priorité les exigences de la santé, la salubrité publique, la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable (art. L211-1 du code de l'environnement) ; ainsi que les principes de la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole (art. L430-1 du même code).

### Ces principes de gestion visent à assurer :

- « 1° La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide, les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ;
- 2° La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects

de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;

- 3° La restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération ;
- 4° Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau ;
- 5° La valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource ;
- 6° La promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau ;
- 7° Le rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques. »

**Le PAGD**



- Le Plan d'aménagement et de Gestion Durable (PAGD) exprime le projet de la Commission Locale de l'Eau. Il expose les enjeux, les conditions et les mesures prioritaires retenues pour atteindre les objectifs généraux définis par la Commission Locale de l'Eau. Il précise les acteurs concernés, les délais, les modalités de mise en oeuvre.
- Le PAGD est opposable dans un rapport de compatibilité aux décisions prises dans le domaine de l'eau et de la planification urbaine.

**Le Règlement**



- Le règlement du SAGE renforce et complète certaines mesures prioritaires du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).
- Les règles sont opposables dans un rapport de conformité aux tiers, aux services de l'Etat, aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

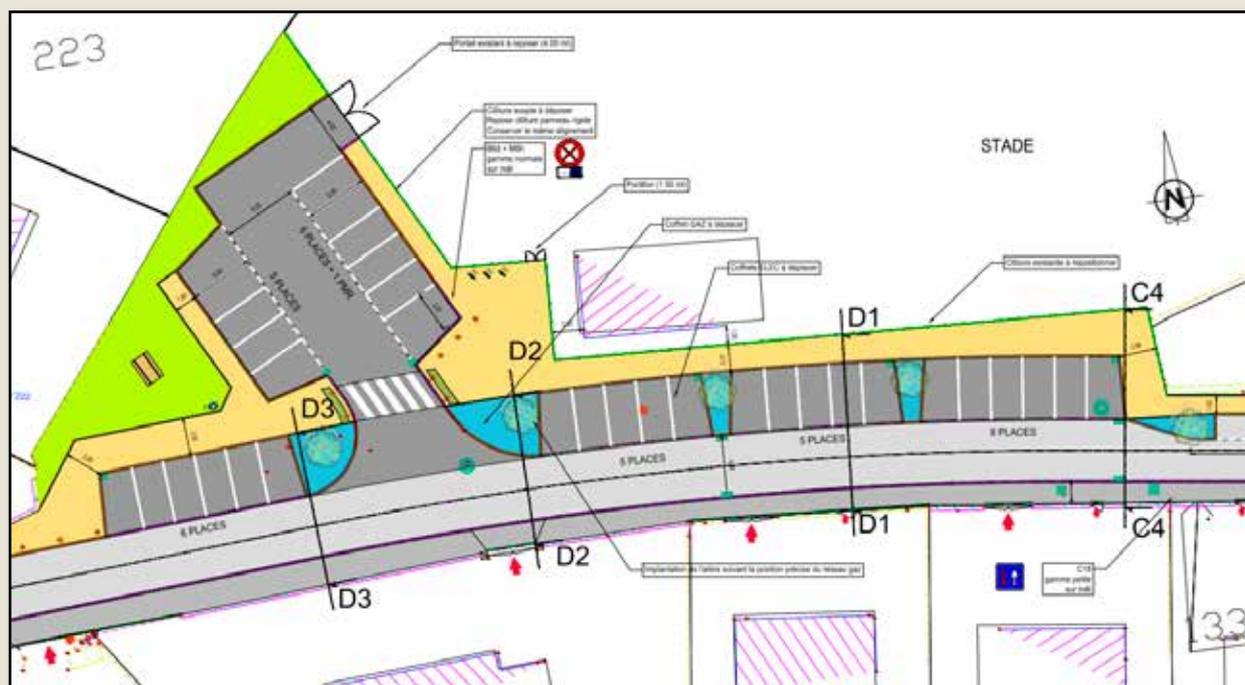
Le SAGE comporte un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eaux et des milieux aquatiques (PAGD) et un Règlement, assortis chacun de documents cartographiques.

Ces documents ont été validés à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau le 23 février 2016, avant le lancement de la procédure administrative (consultation et enquête publique).

Le projet est soumis actuellement à l'avis de la commune qui doit se prononcer avant le 7 juillet 2016.

## RUE DU STADE

Les travaux d'aménagement de la rue du STADE et le rue Allan WHITE devraient démarrer vers la mi-septembre avec l'entreprise LE DU TP pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable et le renforcement de la défense incendie dans le secteur de TOULLAN. Ces travaux devraient durer un mois avant de laisser place aux travaux de voirie qui seront réalisés dans la foulée par l'entreprise COLAS OUEST qui a décroché le marché de travaux pour un montant de 250 621.00 € TTC.



AMENAGEMENT DES ABORDS DU TERRAIN DES SPORTS

# Le budget

Malgré la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement ou DGF qui diminue de 3,67 milliards d'euros en 2016, au plan national, le budget de la commune reste stable et toujours sans augmentation de la pression fiscale. La capacité d'autofinancement brute de la commune est de 714000,00 € soit une CAF nette de 512657,00 € : cela correspond à 230 €/habitant ; en comparaison, elle est de 195 €/hab, au niveau départemental, 127 €/hab, au niveau de la région et 96 €/hab an niveau national.

La trésorerie s'élève à 451 000,00 €. L'endettement pluriannuel des emprunts de la commune diminue de 108000,00 € à la fin 2016/2017.

Les gros investissements sont réalisés; il est prévu, cette année, des travaux de voirie et de mise aux normes des bâtiments des écoles.

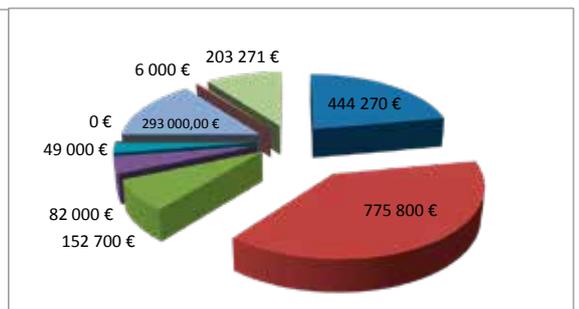
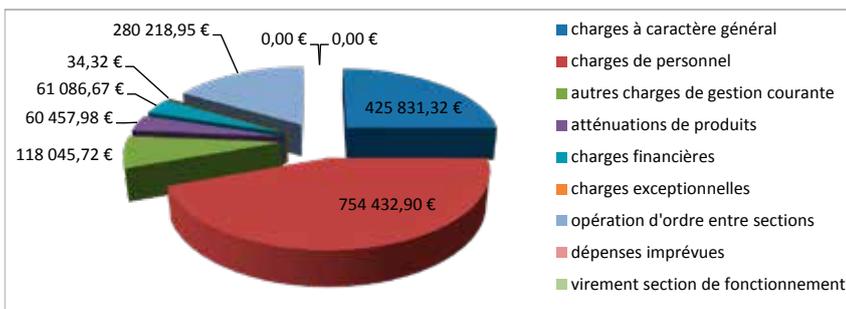
La situation budgétaire de la commune est saine mais il faut rester vigilant dans un contexte de baisse récurrente des dotations d'état.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT du budget primitif 2016 est de 2 006 041,00 €

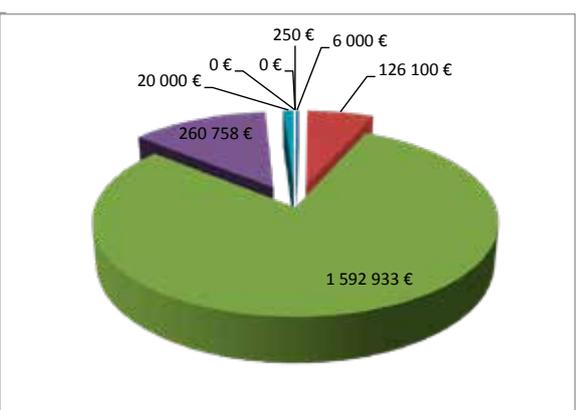
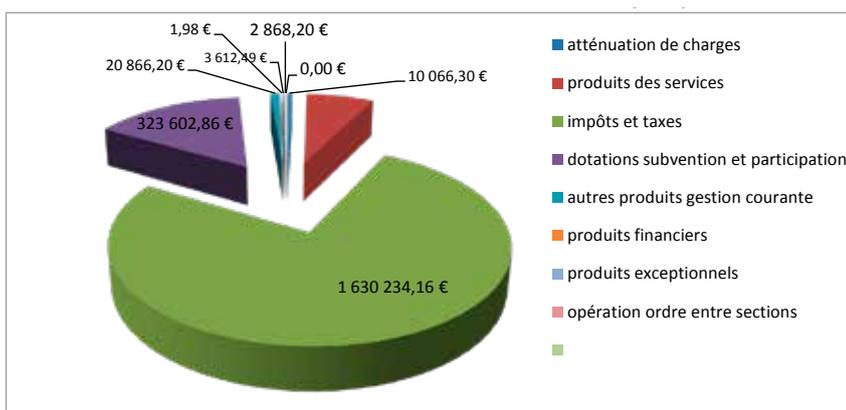
COMPTE ADMINISTRATIF 2015

## Dépenses

BUDGET PRIMITIF 2016



## Recettes



LA SECTION D'INVESTISSEMENT du budget primitif 2016 s'élève à 1 680 142,77 €,

Les principales dépenses sont :

- voirie : rue du stade (285 000 €) - Kerauter (100 000€) et éclairage public (96 000 €)
- emprunt : 212 600 €
- écoles : 61 000 €

Les principales recettes proviennent

- de l'excédent prélevé sur le fonctionnement : 437 198 87 €
- la récupération de la TVA : 122 673,51 €
- du remboursement, par le budget lotissement, de sa dette : 113 160,62 €

## La ribambelle

Cette année, à la ribambelle, notre extra terrestre a pu faire le tour des cinq continents grâce aux enfants.

Chacun d'entre eux a découvert un pays du monde au travers des activités riches et diversifiées.

Notre ami peut maintenant décoller à bord de sa soucoupe volante vers de nouvelles aventures.

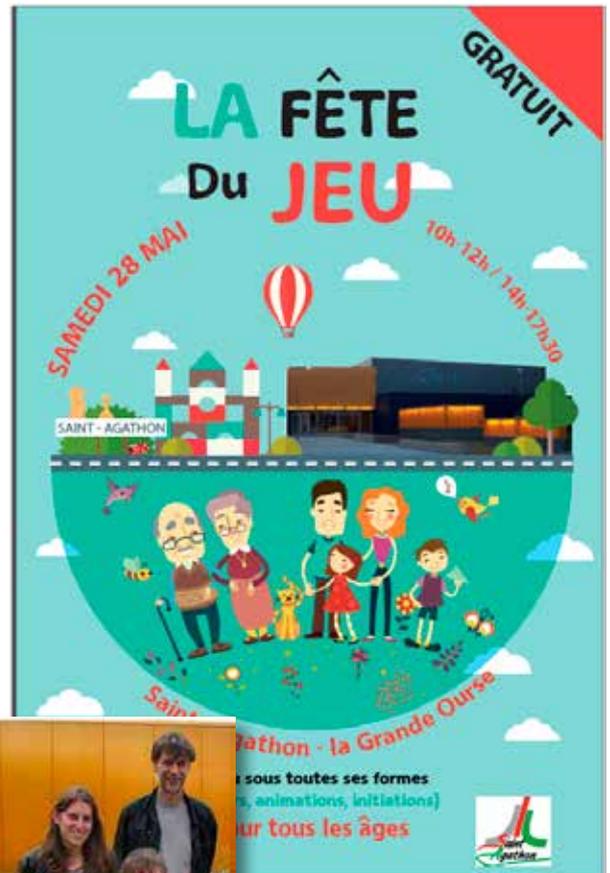
Quant à nous, de nouveaux défis nous attendent à la prochaine rentrée.

## TAP

Les TAP se sont déroulés dans de bonnes conditions. Des activités diversifiées ont été proposées: sport, activités manuelles, informatique, jeux de réflexion, danse, poterie, tir à l'arc, tennis ... initiation aux échecs.....

Les différents groupes étaient encadrés par des intervenants compétents et motivés.

Une belle rentrée TAP attend vos enfants.



L'édition 2016 de la fête du jeu organisée par le service jeunesse de Guingamp communauté a connu un vif succès.



# Ecole maternelle



Cette année, les trois classes de l'école ont travaillé sur un thème commun : les 5 sens.

Chaque classe a bénéficié des interventions musicales de Benoît Prual autour d'un projet : la création de sculptures sonores. La kermesse du 19 juin a été l'occasion d'exposer une partie du travail réalisé par les enfants autour de ce projet : loto des odeurs, boîtes à toucher, livre à toucher... Ils ont également pu présenter le parcours sensoriel testé en classe. Ce projet s'est clôturé par une animation sur les 5 sens à l'Abbaye de Beauport de Paimpol pour tous les élèves de l'école.

Les GS se sont aussi rendus au Centre de découverte du son à Cavan.

Les enfants et les enseignantes remercient l'Association de parents d'élèves pour le financement de toutes ces activités.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances !

" Inscription à l'école maternelle/ rentrée de septembre 2016 : pensez à inscrire vos enfants nés en 2013, auprès de l'accueil de la mairie, en vous munissant du livret de famille et d'un justificatif de domicile."



Les élèves à Beauport

# Ecole élémentaire

Les photos sont celles du début d'année, nous étions partis à Plouha, faire une randonnée entre la plage du Palus et Gwin Zégal. Nous avons ensuite pique-niqué à Gwin Zégal et fait du Land Art. Classes concernées : CE2, CM1, CM2.

## Année maritime

Le thème commun de l'école élémentaire cette année était la mer. Les élèves de CP et de CE2 sont donc allés visiter la criée d'Erquy, les CE2, CM1 et CM2 sont partis faire une randonnée près de Gwin Zégal et découvrir le Land-Art. De plus, toutes les classes ont travaillé ce thème en arts plastiques (avec une exposition le jour de la kermesse), en sciences (avec la création de phares) et en littérature (autour des contes, des pirates, des albums...). Les CE2 ont également écrit un livre de contes sur la mer qui a eu un joli petit succès.

L'année se termine par des séances de voile pour les CM, naticourse pour les CE1 et une sortie vélo pour les CE2.

Il y aura assez peu de changements concernant l'équipe enseignante à la rentrée prochaine, cependant Virginie Kergus (en CE2) et Audrey Baudoin (en CM1 et CM2) ne seront malheureusement plus parmi nous à la rentrée prochaine. Bonne continuation à elles !

Les effectifs prévus pour l'année scolaire 2016/2017 sont stables.

Nous remercions la municipalité pour sa réactivité lors de nos demandes et son implication financière pour soutenir

les projets de l'école (il devrait y avoir notamment de nouveaux paniers de basket et un billodrome sur la cour). Merci aussi à l'APE pour le soutien apporté et pour les nombreuses activités proposées qui font vivre la commune. N'oubliez pas de faire lire vos enfants pendant les vacances !

Bon vent !!!!

Virginie Bossier (directrice de l'école élémentaire)



La visite de la cale de Euviazege

## APE de St Agathon, bilan de fin d'année

L'année scolaire se termine pour l'APE de St Agathon. La dernière manifestation de l'année, la traditionnelle fête des écoles, a eu lieu dimanche 19 juin. Si le soleil n'a pas été très présent, la pluie ne s'est pas invitée et les stands ont pu être installés dans les cours d'école, comme les années passées.

Le tirage de la tombola a clôturé la kermesse. 25 lots ont été remportés, et notamment une tablette numérique, une box pour un week-end et un bain de soleil.

Les meilleurs vendeurs de tickets de tombola ont aussi été récompensés : 1er Nolan Dupont, 2ème Elea Paris, 3ème Kyliann Debeaumont et 4ème Rudy Le Bail. Bravo à tous les quatre et à tous nos petits vendeurs !

Cette année encore, l'APE a pu financer tous les projets prévus par l'équipe enseignante.

Il a cependant fallu davantage d'efforts à l'équipe en place pour maintenir les différentes ressources de financement, faute de bénévoles. Pour la fête des écoles, certains stands n'ont pas pu être maintenus toute la journée, faute de parents pour les tenir par exemple.

Les parents des élèves s'investissent de moins en moins dans les activités, et l'APE s'essouffle peu à peu.

La collecte de papier chaque dernier samedi du mois, de 10h à 12h, en est aussi la preuve : une permanence est nécessaire car la benne se trouve dans la cour du centre technique et il faut s'assurer que seul le papier y est stocké, sous peine de non paiement. Mais les bénévoles manquent à l'appel. Si vous pouvez tenir une permanence, n'hésitez pas à contacter l'APE.

Pour renouveler les idées et l'énergie de l'association, il faudra venir nombreux et motivés lors de l'assemblée générale en septembre.

D'autant que 4 membres du bureau sont démissionnaires : Nadine Le Diouris, présidente, Annaïg Thomas, vice-présidente, Cédric Huiban, trésorier et Sonia Lossouarn, trésorière adjointe.

Toute l'équipe de l'APE remercie tous les bénévoles qui se sont investis dans les différentes manifestations, la mairie et les services techniques de St Agathon pour leur soutien, le comité d'animation qui a permis cette année encore d'organiser un repas le midi lors de la kermesse et l'équipe enseignante des écoles maternelle et élémentaire pour leur appui.

Bel été à tous et à la rentrée prochaine !



De nombreuses activités étaient proposées aux enfants lors de la kermesse : structure gonflable, pêche aux canards, maquillage, ... et nouveauté cette année : un jeu de sumo avec lequel les enfants ont pu s'affronter en duel, sans se blesser !

# Notre commune est à l'écoute des besoins de soutien

**L**e Centre Communal d'Action Sociale Cette instance est constituée pour moitié par des élus de la commune et pour moitié de représentants d'associations. Son travail consiste à mener une étude des besoins des habitants et à mettre en œuvre une action globale de prévention ainsi que des actions de développement social local.

Il peut également gérer des services médico-sociaux.

Sur la commune de St Agathon les axes développés portent sur l'accompagnement des personnes aux ressources modestes. Les actions sont les suivantes :

- Tarifs dégressifs pour restauration scolaire et accueil périscolaire
- Aide alimentaire
- Aide financière pour voyages scolaires et séjours linguistiques
- Secours d'urgence (aides ponctuelles en don ou prêt pour faire face à une situation difficile)

## Les aides réalisées en 2016

### 1 - Restauration scolaire

Trois tranches de quotient familial sont définies et les aides en cours se répartissent comme suit :

- quotient < à 530 € : 1.59 € le repas. 13 familles bénéficiaires soit 21 enfants.
- quotient compris entre 531 € et 765 € : 1.99 € le repas. 17 familles bénéficiaires soit 25 enfants.
- et au-delà de 765 € : 2.65 € le repas.

Le quotient pris en compte est celui indiqué sur le relevé de prestation de la CAF ou de la MSA (ou autre caisse).

### 2 - Accueil périscolaire

Quatre tranches sont définies, elles ont bénéficié aux familles de la manière suivante :

- Quotient familial < 520 € : 0,80 € l'heure. 13 familles bénéficiaires soit 21 enfants
- Quotient familial compris entre 521 € et 765 € : 1,12 € l'heure. 17 familles bénéficiaires soit 25 enfants.
- Quotient familial compris entre 765 € et 1020 € : 1,34 € l'heure. 2 familles bénéficiaires soit 5 enfants.
- Quotient familial > 1020 € : 1,58 € l'heure.

### 3 - Aide alimentaire

- 13 familles bénéficiaires soit 36 personnes.

### 4 - Services accès au multimédia à la Bibliothèque

Le service a deux axes d'intervention :

- Les jeunes qui viennent pour des jeux en ligne, sont une cinquantaine.
- Les adultes qui s'approprient l'outil informatique, sont une quinzaine.

Le besoin est certain, le service est apprécié.

### 5 - Loisirs familiaux

Cette action est menée en partenariat avec le centre social et le CCCAS de Guingamp ainsi que les communes de la communauté de communes.

Des vacances, un week end, des sorties à la journée sont

proposés aux familles et personnes seules. N'hésitez pas à participer, les dépliants ont été distribués à la kermesse, ils sont également disponibles en mairie.

Une participation de 400 € est versée chaque année au C.C.A.S. de Guingamp pour le financement de séjours familiaux, de courts séjours, de sorties à la journée ou d'animations de proximité.

### 6 - Hygiène bucco-dentaire

Chaque jour le personnel des écoles accompagnent les moyenne section et les grands dans l'apprentissage au brossage des dents après le repas. Cette action est financée par le CCAS et est faite en lien avec l'association des dentistes de la « prévention bucco dentaire ».

Elle concerne une cinquantaine d'enfants sur l'année scolaire.

### Les actions en direction de nos aînés

Le repas des anciens.

155 convives y ont participé le 11 novembre. Le repas a été servi par le restaurant L'exotique à la Grande Ourse. L'animation a permis de passer un après-midi récréatif et dansant.

Les colis de Noël

49 colis simples et 5 colis doubles distribués aux personnes de 80 ans et plus n'ayant pu participer au repas des anciens.

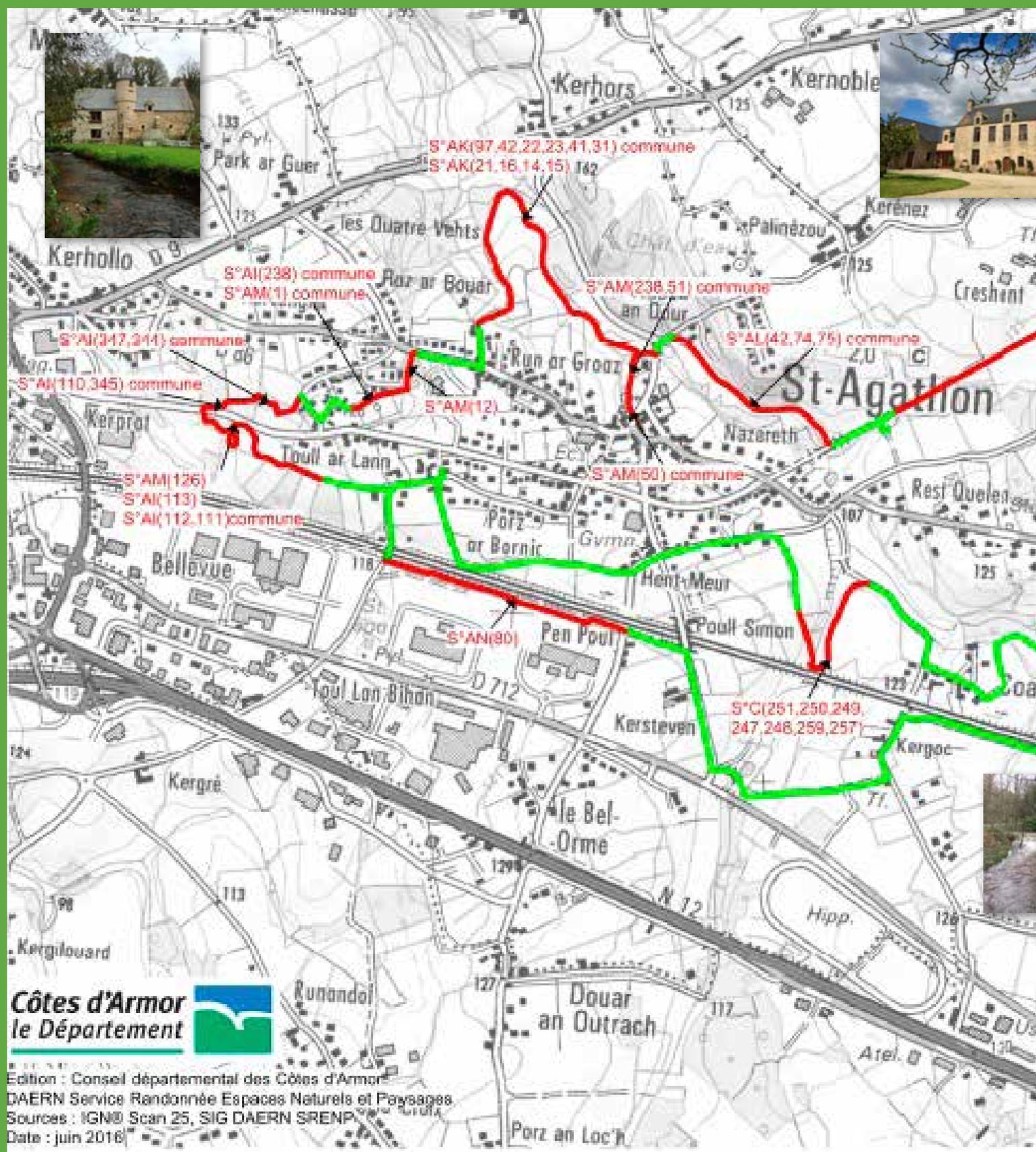
Cette distribution est l'occasion d'une visite qui peut permettre de faire le point des besoins des personnes âgées dans le domaine de l'accompagnement à domicile.

La galette des rois.

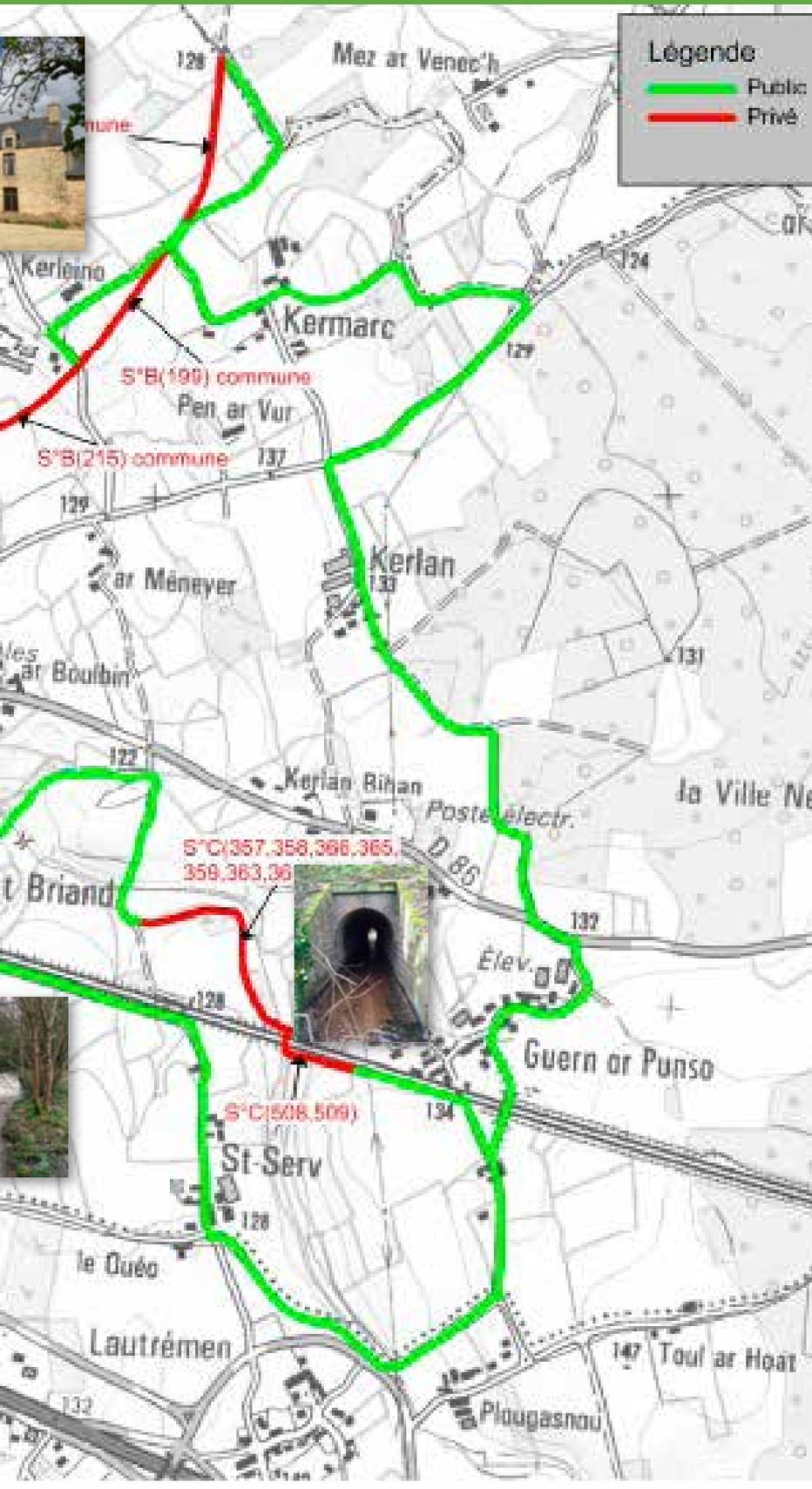
Offerte chaque année aux résidents de Beau Chêne et adhérents du Club du Bon Temps, elle réunit nos aînés autour d'un temps de convivialité.



## PROJET FFR - CIRCUIT DE S



# SAINT-AGATHON



Hervé Boutin (président du Comité d'animation), Noëlla Bertrand (présidente du club de randonnée pédestre, Lucien Mercier (Maire), Gérald CANAL (assistant à la commission sentiers au CDRP22 et Joseph LE GOFF secrétaire de l'association randonnée pédestre.



# Point sur la fusion des intercommunalités

L'arrêté de périmètre définitif a été signé par le préfet des Côtes d'Armor en date du 29 Avril 2016.

(Pour rappel celui-ci englobe la communauté de communes de Guingamp, la communauté de communes de Paimpol, la communauté de communes de Callac, la communauté de communes de Bégard, la communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre, la communauté de communes de Bourbriac et la communauté de communes de Pontrieux, soit 7 communautés, alors que le projet initial ne prévoyait à l'origine que 6 communautés, Callac étant venu depuis se greffer au projet.)

Suite à cet arrêté, les communes concernées ont 75 jours soit jusqu'au 15 juillet 2016 pour donner leur avis, faute de quoi celui-ci sera considéré comme favorable.

Le 6 Juin 2016 : Présentation aux 57 maires des communes concernées.

Le 9 Juin 2016 : présentation à tous les élus municipaux des communes concernées.

Pendant ce temps les comités de pilotage continuent à travailler et les premiers retours de l'étude financière et fiscale ont été présentés :

Fiscalité ménage :

Taux moyens pondérés Ggp-Com aujourd'hui :

13,31% en taxe d'habitation 13,74%

1,07% en taxe foncier bâti 1,69%

7,59% en taxe foncier non-bâti 9,21%

Fiscalité des Entreprises :

Taux moyen Cotisation Foncière des Entreprises : 26,41% aujourd'hui, 25,59% à Ggp-Com.

Financement Service enlèvement des Ordures Ménagères :

Taux moyen de TEOM (Taxe enlèvement des Ordures

Ménagères) : 7,18%.

A noter qu'aujourd'hui à Guingamp-Communauté aucune taxe n'est en place, le financement de ce service étant assuré par le budget général.

Fiscalité versement transport (pour les entreprises).

Aujourd'hui seule Guingamp-Communauté est assujettie à cette taxe. Les recettes supplémentaires au titre des territoires actuellement sans versement transport sont estimées à 119 659 euros.

Le gain de dotation fiscale sera communiqué en Septembre lors d'une réunion spécifique " Dotations et Fiscalité ", pour une présentation fine de ces enjeux aux 57 communes.

Point sur les compétences :

Reprise par la nouvelle communauté d'agglomérations des compétences exercées par les EPCI fusionnées.

Délai pour clarifier la situation : - 1 an pour les compétences optionnelles.

- 2 ans pour les compétences facultatives.

Au terme de ces délais : soit conservation des compétences par l'EPCI.

- Soit restitution aux communes.

A noter qu'à ce jour plusieurs communes de Guingamp-Communauté se sont déjà exprimées : Ploumagoar et Plouisy ont voté contre et Pabu et St-Agathon ont voté pour.

Affaire à suivre !!!!!

Maison Médicale de Santé :

Guingamp-Communauté s'est engagée depuis 2013 dans une politique volontariste de soutien à la structuration d'un projet de coopération entre différents praticiens et para-médicaux, afin de pallier aux besoins de santé sur notre territoire.

En parfaite synergie avec l'association des professionnels de santé, Guingamp-Communauté a alors contribué au financement d'une étude d'accompagnement à la mise en place d'un projet de soins.

Un schéma de l'organisation projetée a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 7 mai 2015.

Après validation par le Comité de Pilotage en date du 24 Novembre 2015, il a été transmis à l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour sa labellisation qui est intervenue en février dernier.

Une réunion a alors été programmée le 30 mars avec les professionnels de santé afin de définir les conditions de mise en œuvre selon les objectifs proposés par l'ARS. Malheureusement ces conditions n'ont à ce jour pas



reçu l'aval des médecins intéressés...

... Plusieurs professionnels ont également exprimé leur souhait de recadrage du projet immobilier sur un seul site plus pertinent selon eux pour une organisation en réseau (dans le projet initial il était prévu une implantation sur 2 sites, le cabinet médical St-Michel et l'hôpital).



Au vu de ces nouveaux éléments, une dernière réunion avec l'ensemble des professionnels de santé se tiendra le Mardi 9 Juillet 2016 afin de définir de manière concertée les conditions qui permettraient de garantir à terme la pérennité d'une offre de soins de qualité et favoriser l'implantation de jeunes médecins sur l'agglomération.

P.VINCENT

Vice-président de Guingamp-Communauté.

## LE MOT DES ELUS DE LA MINORITE

A toutes et tous,

### LE BUDGET :

Le vote du budget est l'acte essentiel de la période janvier-juin. Alors, pour 2016 :

1) **La partie fonctionnement** (charges générales, personnels, intérêts d'emprunts, ...)

a) les recettes sont de 2 millions d'Euros (impôts des particuliers et entreprises, dotation de l'Etat, ...)

b) Les dépenses sont aussi de 2 millions d'E. Sachant que les dépenses réelles sont d'environ 1,5 million d'E ; la différence est versée aux investissements.

2) **La partie investissement** (travaux de voirie, salle culturelle, maison des associations, services techniques, ...)

a) les recettes sont proches de 1,7 million d'E (dont le virement de 500 000 E du fonctionnement, subventions, emprunts)

b) les dépenses sont de 1,7 million d'E.

Nous avons voté **contre** ce budget :

\*\* les dépenses restent beaucoup trop élevées

\*\* leur augmentation est largement supérieure à l'inflation.

« Ce sont des choix politiques » pour la majorité. Non ! pour nous ce sont des choix idéologiques.

Quelques exemples :

\*\* les charges générales : eau électricité chauffage spectacles ..., sont de 444 000 E ; soit + 62 000 E par rapport à 2014 !

\*\* les charges de personnel sont de 775 800 E (+ 2,8 % sur 2015 ; + 6,4 % sur 2014 !).

Une précision : l'Etat est en partie responsable de cette augmentation. Il vote des lois (exemple : les TAPs), tout en obligeant les communes à les financer.

Nous sommes résolument contre ces dépenses excessives, dont nous ne voyons pas toujours la nécessité.

### LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES :

L'autre fait important est la disparition au 1er janvier 2017 de Guingamp Communauté au profit d'une **communauté élargie**.

Qui regroupe les communautés de Callac, Bourbriac, Guingamp, Belle-Isle-en-Terre, Bégard, Pontrieux et Paimpol.

57 communes au total.

Cette création est pilotée par la préfecture qui décide des périmètres. Le Merzer et Goudelin, nos voisins, n'en font pas partie et nous le regrettons.

N'aurait-il pas été plus logique de calquer ce dispositif sur le Pays de Guingamp, qui a été créé pour aider au développement de notre secteur ?

Les bureaucrates spécialistes des découpages ont décidé autrement.

L'objectif était d'avoir une structure plus importante, avec mutualisation des moyens pour faire des économies.

Travailler ensemble, donc financer ensemble, n'est pas évident.

Alors que l'union des 6 communes autour de Guingamp pose problème.

Les compétences seront importantes : développement économique, tourisme, ordures ménagères, eau et assainissement, transport, habitat, ...

Oui à la fusion, mais si on gagne en efficacité et en démocratie.

Dans la transparence des comptes.

Nous devons rester vigilants. Car les représentants de ces 75 000 habitants auront à gérer un budget de 70 millions d'Euros, voire plus. Quel défi !

Un bon été à vous,  
bonnes vacances,

les élus de la minorité,  
A. Toïnen, J. Perrot, M. Kergus, H. Coz .

# Pleins feux sur

## LA GRANDE OURSE Karr Arzhur

Après une saison 2015-2016 qui vient juste de s'achever, la rentrée de septembre arrive à grands pas.

Elle saura, nous l'espérons, satisfaire tous les goûts en faisant la part belle au blues, au jazz, au rock, à l'humour et au spectacle pour enfants.

Huit dates sont à retenir à la Grande Ourse pour cette rentrée culturelle.

De quoi, nous l'espérons, susciter la curiosité du plus grand nombre... Nous sommes heureux de pouvoir vous proposer cette programmation en collaboration avec l'association MELROSE en étant persuadés qu'elle saura vous plaire.

Notre souhait de promouvoir la culture, de rendre accessible ces manifestations au plus grand nombre requiert bien sûr un investissement financier conséquent mais justifié et indispensable. Notre politique tarifaire se veut des plus raisonnables afin que ce ne soit pas un frein pour aller découvrir le spectacle vivant. car, assister à des productions de qualité, c'est nourrir sa curiosité, son esprit critique et son libre arbitre. C'est s'ouvrir sur l'inconnu et alimenter sa réflexion personnelle.

Aller au spectacle vivant, c'est aussi vivre une expérience collective et partagée.

Aller au spectacle, c'est respecter l'autre, ou apprendre à le faire, qu'il soit sur scène ou dans le public. C'est se donner l'opportunité d'échanger avec lui, en découvrant ensemble ce qui deviendra une référence commune et, avec le temps, un univers partagé.

Alors venez nombreux profiter de ces moments de rencontres et de découvertes.

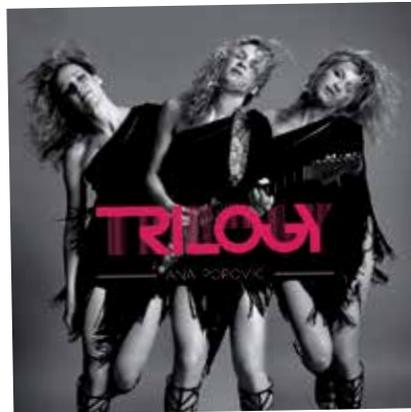


## GUILLAUME MEURICE

LE 28 OCTOBRE A LA

Comédien depuis 10 ans nous livre dans ce second album toujours cynique et satirique actuelle.

Servi par un texte précis Guillaume Meurice livre un spectacle interactif où il se révèle à n'est plus - qu'à la radio. C'est caustique, incisif, et perturbant. C'est fou de se faire adorer et d'



## ANA POPOVIC

LE SAMEDI 17 DECEMBRE

UNE HÉROÏNE DU BLUES MODERNE

Cette bête de scène fait chanter sa guitare six cordes et les autres comme les meilleurs. On la surnomme avec raison la "Jimi Hendrix auféminin". Guitares brûlantes, musique endiablée sont les ingrédients de ses concerts. Ana Popovic ne se contente pas de clichés usagés, sa musique est fraîche, positive et ouverte aux autres genres. Elle offre des compositions contemporaines tout en préservant les racines du blues.

2016, UN NOUVEAU PROJET. Nouvel album 'TRILOGY'

Ana Popovic sort un triple album ! 25 morceaux de blues, de jazz et de funk, produit par Delfeayo Marsalis, l'un des meilleurs trombonistes, compositeurs et producteurs de jazz d'aujourd'hui.



## LISA LEBLANC

LE 26 NOVEMBRE

Avec un premier album, un EP et un long jeu en poche, 4 ans de tournée et plus de 140 000 albums vendus sur deux continents, LisaLeBlanc annonce la sortie d'un nouvel album, majoritairement écrit dans la langue de Shakespeare.

C'est à Rosaireville, son village natal au Nouveau-Brunswick, à Granby, lors de sa formation à l'École nationale de la chanson, ainsi qu'à Montréal, où elle réside maintenant, que Lisa LeBlanc a écrit l'ensemble des chansons qui composent son premier album homonyme. L'arrivée de son mini-album Highways, Heartaches and Time Well Wasted le 4 novembre 2014 a confirmé l'étonnante créativité de la jeune artiste. Celui-ci réunit cinq titres originaux et une reprise de la chanson folk traditionnelle américaine Katie Cruel popularisée par Karen Dalton, dont Lisa signe les arrangements. La musique retrouvée sur Highways, Heartaches and Time Well Wasted est inspirée du poignant road trip qu'a fait Lisa aux États-Unis, dans la lignée des voyages de la Beat Generation: Nashville, Memphis, New Orleans, Las Vegas, Austin, San Francisco. À la réalisation, Emmanuel Ethier a su exploiter à merveille les forces de l'Acadienne, tout en l'invitant à transgresser les frontières, sinon à sortir de sa zone de confort.

jazz  
elle  
atm  
inte

l'âge de 6 ans  
de connaître  
Il a passé un  
décoller il y a

Sipp est un  
reconnu par

Depuis deux  
On retrouve  
des sonorités  
En invité de  
dont ce sera  
Terrie est un  
Lorsque la m  
public.  
Celui-ci part  
magnifique

AUME  
PICE

GRANDE OURSE

, Guillaume Meurice  
d spectacle sa vision  
rique de la société

s, drôle et cinglant,  
un show rythmé et  
aussi gonflé – si ce

ent, Il réussit le pari  
téter

MES SOULIERS SONT  
ROUGES

LE 1 OCTOBRE A LA GRANDE OURSE

Chansons à répondre, instrumentaux endiablés et polyphonies à capella sont au répertoire de ce quintet hors-norme. L'énergie sur scène et le plaisir de jouer ensemble sont contagieux. Les barrières tombent, le rapport « classique » artiste/public vole en éclat dans une osmose insolente qui détonne sur la scène musicale actuelle.

MACHA  
GHARIBIAN

LE 17 SEPTEMBRE A LA GRANDE OURSE

Après son premier disque Mars (2013) qui avait alerté les mélomanes et la critique, Macha Gharibian s'installe dans le paysage des musiques inclassables avec un style qui n'appartient qu'à elle, entre

oriental, néo-classique et pop aventureuse. Compositrice audacieuse, sculpte des thèmes aux couleurs célestes. Pianiste au jeu sphérique et chanteuse habitée, elle les transforme en pièces sèches et envoûtantes.

MR SIPP  
ET TERRIE  
ODABI

LE 13 NOVEMBRE A LA GRANDE OURSE

Il a commencé à jouer de la guitare à 12 ans mais fait partie de ces musiciens qui ont travaillé très longtemps avant de connaître le succès.

Après une quinzaine d'année sur des scènes secondaires avant de voir sa carrière décoller à 22 ans.

Chanteur, auteur-compositeur et guitariste dont le talent est désormais reconnu par ses pairs et par la scène blues.

Ces dernières années, il a trusté de nombreuses récompenses. Chez Sipp une voix chaude héritée de la tradition du Mississippi, mêlée à un jeu de guitare moderne et assez explosif.

Mr Sipp et de son groupe, nous retrouverons la chanteuse Terrie Odabi qui fera également le premier passage en France.

La chanteuse qui possède littéralement la scène.

Une chanteuse d'Oakland commence à chanter, un véritable frisson s'empare du

Il se passe alors dans un voyage musical mêlant le blues et la soul, guidé par une chanteuse qui emballe son show avec une incroyable énergie.



## PROFESSEUR BOOMBAP

LE DIMANCHE 6 NOVEMBRE

Un cours destiné à réconcilier le spectateur jeune ou vieux avec l'école et le rap à travers 8 Tableaux Qu'est ce que le rap ?

Une musique ... ou pas ? Un truc de jeunes , un truc de Zulu ... ? Juste un truc percutant et provoquant ... ? En plus , ça rime !

C'est un peu tout ça en fait !!

Le professeur BOOMBAP se propose de vous faire suivre un cours très spécial qui vous réconciliera avec l'école et surtout vous donnera sa vision du rap !

Le professeur va donc décortiquer le rap en plusieurs chapitres pour vous permettre de mieux comprendre les bases rapologiques à travers du son , du texte et des images qui vous aideront à vous faire votre propre opinion et/ou à devenir le prochain meilleur MC inter-quartiers du monde de l'univers !!

Tout au long des chapitres, le professeur vous fera découvrir son entourage singulier (en vidéos) qui étayera ses propos et l'aidera à évoluer dans ses explications .

ODELAF ET  
BERTHIER

LE VENDREDI 9 DECEMBRE A LA GRANDE OURSE

La folle histoire de Michel Montana, qu'est-ce que c'est ?

1- Le Spectacle le plus farouchement désopilant des 12 dernières années

2- Une conférence passionnante et instructive sur le plus grand chanteur du siècle dernier : Michel Montana



3- Des chansons inoubliables qui restent dans le coeur des gens, interprétées avec maestria, une guitare, et une poubelle

4- Une histoire d'amitié voire de fraternité poignante entre les deux intervenants

5- L'occasion pour le public de faire perdurer le statut d'intermittent du spectacle d'Oldelaf et Alain Berthier

De tout temps, l'Homme a cherché à se mettre en scène pour divertir ou instruire ses congénères. Malheureusement, nombreux sont ceux qui se sont cassés les dents en raison d'un spectacle trop ciblé, mal abouti ou d'un dossier de presse trop compliqué. C'est chose réparée puisque le Projet Michel Montana existe.

Oldelaf et Alain Berthier, en réhabilitant la mémoire de Michel Montana, ce chanteur trop vite oublié, cristallisent en 1h15 ce qui se fait de mieux aujourd'hui sur Terre en terme de Savoir, de Chansons et de Bonne Poilade des Familles.

A n'en pas douter, le spectacle le plus rentable du marché.

# 404 participants à la Rando Frouit Nature 2016

**L**e compte rendu de cette sixième édition de la Rando Frouit Nature.

Le temps était magnifique, et comme il pleut très peu en Bretagne et surtout à St Agathon le circuit était très sec.

Quelques participants de plus que l'an passé, malgré une concurrence importante (4 randonnées VTT, ce même jour, dans le département) : un total de 404 inscriptions.

92 marcheurs et adeptes de marche nordique ont arpenté les chemins de St Agathon.

47 coureurs à pied ont découvert les circuits.

257 vététistes ont roulé sur les circuits de 18 à 62 km sur la commune de ST Agathon mais aussi Pabu, Plouisy, le Merzer et Pommerit le Vicomte.

8 bulletins d'inscription dont la discipline n'a pas été renseignée.

Comme tous les ans nous ajoutons une ou plusieurs portions de circuit. Cette année les vététistes ont roulé dans un tunnel de 2m sur 2.50m et 40m de long, passant sous la ligne SNCF Paris Brest.

A noter qu'un vététiste a parcouru 2 fois le circuit de 62km soit 124 km !

A la rando Frouit Nature, il n'y a pas de classement. Les participants viennent pour le sport et pour donner aux deux associations partenaires. Comme tous les ans, Les bénéfices seront reversés à :

- L'association "Leucémie Espoir" [www.leucemie-espoir.org](http://www.leucemie-espoir.org)
- L'association "François Aupetit" (Maladie Intestinale Chronique et Inflammatoire) [www.afa.asso.fr](http://www.afa.asso.fr)

Un petit mot aussi pour remercier la trentaine de bénévoles qui participent à la préparation et à l'organisation de la journée.

Les organisateurs : Le Comité d'animation, les Randonneurs du Frouit, le club de Marche Nordique et la Mairie vous donnent rendez vous en 2017 !

## SAINT AGATHON

# Dimanche 5 Juin

# Rando

# Frouit Nature

**Rando VTT à partir de 8h15**  
18km, 32km, 44km, 54km, 62km

**Randonnée pédestre**

**Marche nordique**

**Trail sans classement**  
9km, 13km, 16km à partir de 9h15

**Inscription 5€. Départ salle des sports.**  
Les bénéfices seront reversés aux associations :  
"Leucémie Espoir Céline et Stéphane"  
et "François Aupetit" (Maladie Intestinale Chronique et Inflammatoire)  
Renseignements : [comitedanimation@laposte.net](mailto:comitedanimation@laposte.net)



Participants dans l'effort



Création d'un nouveau chemin par les bénévoles

# Art et création

Une belle saison se termine riche en créations et en échanges. Au total 31 élèves, répartis en trois groupes enfants et adultes se sont retrouvés chaque semaine pour suivre les conseils de Christine Rannou, leur professeur. Si cette année l'association n'a pas proposé son traditionnel temps fort les Arts en fête, ce n'est que pour mieux réfléchir et innover sur un projet nouveau pour la saison prochaine. Les élèves, leurs familles et amis auront pu découvrir l'étendue de leur créativité au cours de l'exposition portes ouvertes qui a eu lieu le 18 juin dans l'atelier.

Horaire des ateliers pour la saison 2016/2017:  
 Enfants (grande section / CE2) le mardi de 17h à 18h  
 Enfants (CM1/ collège) le mardi 18h / 19h15  
 Adultes le vendredi 20h15 / 22h15

Inscriptions et renseignements possibles au forum des associations le 3 septembre à Kergoz (dans la mesure des places disponibles)  
 ou dès à présent auprès de Christine Rannou 06 84 15 42 81  
[rannouchristine@gmail.com](mailto:rannouchristine@gmail.com)



## Association Notre Dame de Malaunay

Un concert s'est donné le DIMANCHE 16 OCTOBRE 2016 à 16 heures

Il se déroulera dans la salle culturelle LA GRANDE OURSE

Participation libre

Le concert, organisation Association ND MALAUNAY sera animé par le groupe TRIBAN



Groupe Triban

## Association Arc-en-Ciel Tir à l'arc



Passage de changement au niveau du bureau. Le club comporte 94 archers.

Nous avons organisé un concours nature en octobre 2015 : succès assuré, 115 archers étaient présents. Concours salle à St Agathon : 130 archers sur le week-end. Le club de Pordic a organisé un concours débutants en mars dernier, 12 archers du club, 10 podiums et une 1<sup>ère</sup> place en équipes.

Depuis septembre 2015 le club participe au tap avec l'école de St Agathon.

Des nouveaux maillots pour cette année. Une équipe en tir nature s'est rendue près d'Orléans pour participer au championnat de France.

Pour juillet et août participation aux jeudis de Guingamp et cap sport.

Vous pouvez me contacter au 0681135883 pour plus de renseignements.

Thierry PANNEAU, Président.

# Association marche nordique

Le club continue de bien se porter... Nous avons organisé deux sorties pour cette fin de saison :

Un week-end les 21 et 22 mai à Brennilis dans les Monts d'Arrée (Finistère) et une matinée à Ploubazlanec (près de Paimpol) le 12 Juin suivie d'un repas... Très bonne ambiance et pas mal de km dans les jambes !

Nous ne participerons pas au Forum des Associations (nous alternons une année sur deux) en septembre ; en effet, nous avons déjà 71 personnes qui se sont pré inscrites et 4 nouvelles adhésions...

Nous pensons que nous allons tourner autour des 80/85 personnes (82 adhérents cette année).

Les jours de marche restent les mêmes : lundi - dimanche de 9h30 à 11h30 et mercredi - jeudi de 14h à 16h.

La mise en place d'un nouveau cours le samedi matin pour les plus rapides est à l'étude ainsi que l'installation d'une nouvelle séance hebdomadaire pour les nouveaux adhérents sur un temps limité de deux mois...

A ce jour, nous avons 3 accompagnateurs et 9 encadrants : si d'autres personnes sont intéressées par une formation d'encadrement, qu'elles se fassent connaître (le coût sera pris en charge par le club) auprès de Laurence LE BRETON - Co présidente ( tél : 06 83 19 82 38).



## Ecole de Foot

*Les joueurs encadrés des nombreux bénévoles du club*



*Le tournoi de l'école de foot a connu un énorme succès.*

## Fête des mères



*19 naissances. Les bébés et leurs parents ont été reçus par les élus à la maison des associations, ils se sont vus remettre un camélia.*

## Cyclisme



*Les coureurs dans la côte de Palinaizou, principale difficulté du circuit.*

Fabrice LE DENMAT après une longue échappée, remporte la course des seniors 3 et juniors. Thierry THOUEMENT se classe 7e et Matthieu Roux est le meilleur du VCPG. En cadets C. POIRIER VCPG gagne sa place sur le podium.

Le Saint-Agathonnais Stéphane POIRIER, se classe second du championnat de Bretagne des passcyclisme D2, à Plourin les Morlaix.

## Course à l'œuf



*Course à l'œuf organisée par le comité d'animations.*

## Exposition

*Exposition La grande guerre à la bibliothèque*



## Miss Côtes d'Armor

**A**vant le dernier conseil municipal, précédant les vacances d'été, les élus ont organisé une petite réception en l'honneur de Julie TREVISAN, récemment élue « Miss Côtes d'Armor ». Une délégation de l'association des commerçants étaient également présente : le président André SCHAAFF, Madame SORET et Madame GAUTIER.

Julie va briguer le titre de Miss Bretagne qui se tiendra en septembre à Gourin et pourquoi pas se lancer vers une couronne de Miss France à Montpellier en fin d'année.

Julie, 18 ans, a obtenu son bac avec la mention Très Bien en juin dernier. Ce résultat lui ouvre les portes du Lycée Châteaubriand de Rennes en classes préparatoires économique et commercial.

A cette occasion, M. SCHAAFF a remis un chèque de 400 € alimenté par la commune et les commerçants de l'association ACASA. Egalement M. BIHANNIC lui a remis deux billets gratuits pour le spectacle « Mes Souliers sont Rouges » à La Grande Ourse.



## L'association TOUTOUIG



L'association TOUTOUIG située au 13 rue de Kerjoly à Saint-Agathon a deux objectifs :

- Elle gère le fonctionnement de la Maison d'Assistantes Maternelles TI TOUTOUIG. Quatre professionnelles de la Petite Enfance y accueillent 14 enfants de 2 mois à 3 ans en contrat régulier ou ponctuel.
- Elle favorise le bilinguisme précoce (français/breton) par l'usage du breton au quotidien auprès des enfants accueillis à la MAM.

Pour tout renseignement ou rendez-vous, merci de prendre contact au 09 82 25 00 99 ou par mail à [toutouig.22@orange.fr](mailto:toutouig.22@orange.fr)

## Un nouvel artisan à Saint Agathon

**U**n nouvel artisan vient de s'installer dans la commune de Saint Agathon : Gaethan Lestic et son entreprise LG THERM de plomberie, chauffage et électricité. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite



# Théâtre



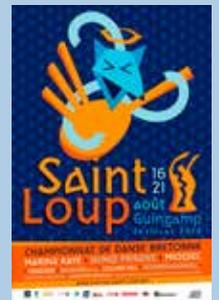
Brillante représentation et ovation du public de La Grande Ourse

Le jeu de l'Amour et du Hasard par la compagnie du Théâtre du Rivage à la Grande Ourse dans le cadre du festival Pas Sages en partenariat avec Itinéraire Bis et le Service Culturel de la ville de Guingamp.



## Dans le cadre de la Saint-Loup 2016

Nous aurons le plaisir d'accueillir à Saint-Agathon le groupe folklorique morbihannais "Festerion ar Brug" de Pluneret. Ils se produiront sur la place du Bourg, le dimanche 21 août, à 10 h 30. Venez nombreux les applaudir.



## Festival du film documentaire

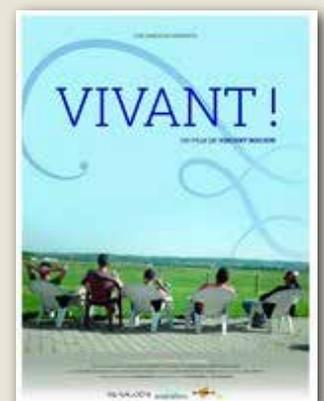
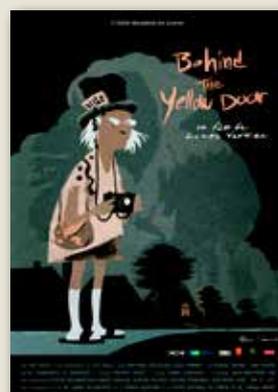
le mois  
du film  
documentaire

17<sup>e</sup> ÉDITION  
NOVEMBRE 2016

Organisé par  
Images en bibliothèques



Pour la seconde année, la municipalité de Saint Agathon participe au mois du film documentaire. Une programmation très riche et éclectique est proposée à des dizaines de municipalités dans toutes les Côtes d'Armor. Les projections sont suivies d'un débat avec le réalisateur ou un spécialiste du thème du film. C'est un temps souvent passionnant de discussion et d'échange. Nous avons inauguré notre participation pour l'édition 2015 avec un film sur le quotidien des habitants de Fukushima deux ans après la catastrophe nucléaire et nous avons eu l'occasion de tester le niveau d'équipement de la salle. Le choix cette année sera déterminé en association avec la structure TY FILM qui coordonne les actions en Côtes d'Armor. Rendez-vous donc à Saint Agathon à la Grande Ourse mais pas seulement pour le mois du film documentaire.





La municipalité de Saint Agathon vient de signer avec le SMEGA (Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Arcoat) une charte de bonne conduite qui constituera dans les années à venir un standard pour toutes les communes et qui nous engage sur la voie du 0% phyto pour l'entretien des espaces publics de la commune mais aussi sur tout un travail de sensibilisation du public, de formation des personnels et de pédagogie auprès des citoyens.

Ainsi parmi les espaces publics, les cimetières sont souvent ceux où les produits phytosanitaires sont encore massivement utilisés. Des solutions existent et des formations permettent d'acquérir de nouvelles connaissances sur l'évolution des techniques, du matériel, de la législation, ainsi que sur les aménagements possibles pour limiter l'entretien et sensibiliser les visiteurs. Le regard que nous portons sur le monde végétal et la division souvent caricaturale entre bonne et mauvaise herbe va changer.

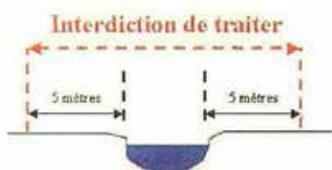


Autre espace communal problématique, les terrains de sport qui nécessitent l'emploi de produits désherbants puissants. C'est pourquoi un affichage spécifique sera prévu sur les terrains de sport avant et pendant les pulvérisations pour protéger les adultes et surtout les enfants. Mais aujourd'hui, le match se gagne sur le terrain du fameux « zéro phyto » et il faudra que les mentalités évoluent aussi.

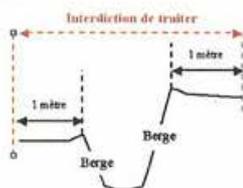
## La législation concernant le traitement à proximité de l'eau :

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHÉRBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

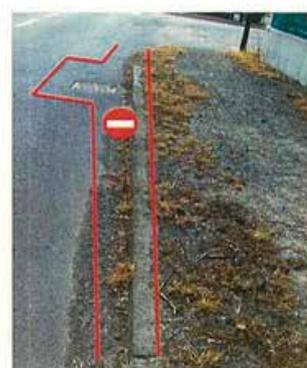
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.

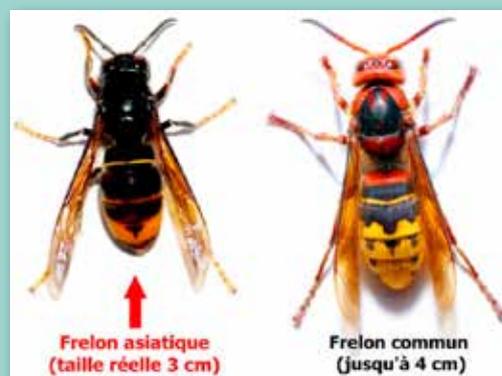
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

## Frelon asiatique

Avec les grandes chaleurs du mois de juillet, les nids de frelon asiatiques réapparaissent en nombre dans l'agglomération. Il est rappelé que la communauté de commune prend en charge leur destruction : un protocole de destruction de nids à l'échelle communautaire ayant été adopté depuis deux ans déjà.

Si vous repérez un nid autour de chez vous, vous pouvez contacter la communauté de communes au 02 96 13 59 59.

Attention cependant : la Communauté de commune de Guingamp ne prend en charge que la destruction du frelon asiatique et non son homologue eurtopéen.



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Frelon commun (jusqu'à 4 cm)